

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14.044

L'An deux Mille Quatorze, le 28 avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 22 avril 2014

DATE D'AFFICHAGE

Le 22 avril 2014

ETAIENT PRESENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHERON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Florence DEAU, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Bernard GIRAUD, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, Mme Nancy LEFÈBVRE, Mme Thérèse GORDON'S, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme Annie CHABANEAU représentée par M. Alain LARRAIN

M. Pierre PAPEIX représenté par M. René-Luc CHABASSE  
M. Yannick PAVON représenté par M. Gérard FILOCHE  
M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY

ETAIT ABSENT-EXCUSÉ : M. Michel SERVIT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

Madame Nancy LEFEBVRE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2013 – Budget Principal

RAPPORTEUR : M. Philippe CAU

VOTE : 2 CONTRE  
5 ABSTENTIONS  
25 POUR

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L.2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les résultats de l'exercice 2013.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2311-5,
- Vu la fiche de calcul du résultat prévisionnel de l'exercice 2013,
- Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2013,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après en avoir délibéré,

#### DECIDE

- d'approuver les résultats de l'exercice 2013 comme suit :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de Fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2013	35 096 164,49	40 538 441,18	+ 5 442 276,69
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2013)		4 091 887,48	+ 4 091 887,48
	Résultat à affecter			+ 9 534 164,17
Section d'Investissement	Résultats propres à l'exercice 2013	12 331 536,65	11 762 767,26	- 568 769,39
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2013)	2 394 545,05		- 2 394 545,05
	Solde global d'exécution			- 2 963 314,44
Restes à réaliser au 31 décembre 2013	Investissement	8 205 900,33	4 181 346,00	- 4 024 554,33
Résultats cumulés 2013 (y compris RAR en Investissement) Reprise anticipée 2013	Report en investissement en dépenses (001)	2 963 314,44		
	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)		6 987 868,77	
	Report en fonctionnement en Recettes (002)		2 546 295,40	

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2014.

Résultat global de la section de fonctionnement 2013	+ 9 534 164,17
Solde d'exécution de la section d'investissement 2013	- 2 963 314,44
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2013	- 4 024 554,33
Besoin de financement de la section d'investissement	6 987 868,77
Couverture du besoin de financement 2013 (compte 1068)	6 987 868,77

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2014, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif 2013.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 30 avril 2014

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Patrick MARENGO